



**EXTRAIT DU REGISTRE  
AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2022**

**OBJET : N° 19bis**

**RAPPORTEUR : Madame GAILLARD**

**INTITULE : APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME**

**Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 29 Septembre 2022 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.**

**MEMBRES EN EXERCICE : 39**

**MEMBRES PRÉSENTS :**

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;  
Mme DELEVALLEE Maire-Adjointe ;  
M. F. WIART ; Mme GAILLARD ; Mme LABADENS ; Mme DROBINOHA ;  
M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMEON ; M. DOBREMETS Adjoints au Maire ;  
Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ; Mme CARDON ;  
Mme LIENARD ; M. BARTKOWIAK ; Mme CAFEDE ; Mme SAYDON ;  
M. FLAMEIN ; M. LAURENT ; M. TRANOY ; Mme CHATELAIN ;  
Mme DESMOULIN ; M. DERASSE ; M. MAURICE ; Mme BURLET ;  
M. LEROUGE ; M. PHILIPPE ; Mme DESSERTY

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :**

M. P.A VILLAIN qui a donné procuration à M.LE MAIRE  
M. MOAMMIN qui a donné procuration à Mme DELEVALLEE  
M. BAVENCOFFE qui a donné procuration à Mme LABADENS  
Mme CHARPENET qui a donné procuration à Mme LIENARD  
Mme BRIQUET qui a donné procuration à Mme GAILLARD  
Mme BERTELOOT qui a donné procuration à M. FLAMEIN  
M. SIEGLER qui a donné procuration à Mme WIART  
M. VAILLANT qui a donné procuration à M. DOBREMETS  
M. SIMPERE  
Mme DEMONTFAUCON

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

M. Alban DOBREMETS

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal a délibéré le 28 juin 2018 afin de lancer la procédure de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les objectifs ont été d'assurer la mise en compatibilité du PLU avec les orientations du SCOT, de procéder à la mise à jour des documents graphiques, des Orientations d'Aménagement et de Programmation, de certains emplacements réservés et d'adapter des prescriptions règlementaires jugées trop restrictives ou mal adaptées.

L'enquête publique s'est déroulée durant 31 jours consécutifs, du mercredi 13 avril 2022 à 8 heures au vendredi 13 mai 2022 à 16h30.

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et/ou orales, ainsi que ses propositions 4 demi-journées.

Le dossier est resté accessible au public pendant toute la durée de l'enquête en mairie ou sur le site internet de la Ville.

Au total, la contribution s'est élevée à 62 transmissions dont 54 observations qui ont fait l'objet d'analyse thématique, 5 observations spécifiques (hors thèmes ou couvrant plusieurs thèmes) qui ont fait l'objet d'un traitement au cas par cas, 3 pétitions qui ont fait l'objet d'une analyse particulière.

Sur l'ensemble des observations, 38 ont été consignées dans le registre papier, 14 transmises par courrier à l'attention du commissaire-enquêteur, 9 transmises via le mail dédié à l'enquête publique. A cela s'ajoutent 5 avis émanant des Personnes Publiques Associées.

Les contributions des citoyens ont été recensées de manière exhaustive dans un tableau de synthèse. Il figure en annexe 10 du rapport du commissaire-enquêteur.

Les thèmes suivants, par ordre décroissant, émanent des contributions à l'enquête publique (la totalité des occurrences est logiquement supérieure au nombre total de contributions, certains contributeurs s'exprimant sur plusieurs thèmes) :

Orientations d'Aménagement et de Programmation (42 observations) ;

Urbanisme & Aménagement (29 observations) ;

Mobilité (23 observations) ;

Environnement (19 observations) ;

Zonage (5 observations) ;

Emplacements Réservés (4 observations) ;

Autres (4 observations) ;

Règlement (3 observations) ;

Agriculture (1 observation) ;

Généralités (1 observation).

Le commissaire enquêteur précise dans ses conclusions que « L'enquête s'est déroulée dans un climat serein, sans incident notable. Chaque intervenant a pu s'exprimer librement, déposer ses observations, propositions sur le registre déposé dans le lieu de permanence, par courrier au siège de l'enquête et par courriel. La participation du public, compte-tenu de l'objet de l'enquête et des enjeux locaux, peut être considérée comme relativement satisfaisante. Les services techniques de la ville de Cambrai et le personnel des services municipaux ont contribué à la bonne exécution de la procédure d'enquête publique. »

Il précise également que « les mesures légales de publicité de l'enquête publique ont respecté strictement la réglementation en vigueur et ont été assorties de nombreuses mesures complémentaires ».

Enfin, le commissaire enquêteur émet « Un avis favorable au projet de modification n°1 de droit commun du Plan Local d'Urbanisme s'appliquant à la Commune de Cambrai, tel que présenté dans les documents du dossier d'enquête soumis à la consultation publique, du mercredi 13 avril 2022 à 8h00 au vendredi 13 mai 2022 à 16h30 soit trente et un jours consécutifs. Ce projet étant encore perfectible, cet avis est assorti d'une réserve et de six recommandations ».

Le rapport complet du commissaire-enquêteur est consultable sur le site de la Ville jusqu'en juin 2023 (1an) au lien hypertexte suivant : <https://www.villedecambrai.com/decouvrir-cambrai/actualites/2022-mars/3111-modification-du-plan-local-durbanisme>.

Suite à cette enquête publique, quelques modifications mineures ont donc été apportées au projet, à savoir :

- Ajout d'une mention dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation précisant que pour les zones à urbaniser à long terme (2AU), l'ouverture à l'urbanisation est subordonnée à une procédure de révision du PLU,

- Modification des dates d'application du PLH dans le document d'Orientations d'Aménagement et de Programmation,

- Mise à jour du tableau des surfaces de zones dans la notice de modification ainsi que du récapitulatif des évolutions des emplacements réservés,

- Rectification d'une erreur matérielle sur l'inscription d'une part d'un secteur UC dans l'OAP 12,

- Rectification d'une erreur matérielle dans la notice de modification présentant un secteur 1AUa3 alors que le zonage présente le secteur 1AUa2 (secteur practice de golf),

- Précision, dans la notice de modification, que le practice de golf est déjà urbanisé au sens du code de l'urbanisme,

- Retrait d'un point de modification sur le passage d'une habitation de la zone UE à un secteur Ah (chemin des Buses),

- Nouvelle mise en page et mise à jour du cadastre sur les plans de zonage,

- Déplacement de l'emplacement réservé 50 (chemin de Belgrade) et largeur,

- Suppression de la liaison entre la rue du Portugal et la zone 1AUa2,

- Déplacement au Sud, dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°9, d'une voie douce à créer (entre la rue de l'Abbaye et l'école René Coty),

- Ajout de dérogations en zone UC/UCm pour les projets globaux de réhabilitations énergétiques et/ou environnementaux.

Considérant le rapport du commissaire enquêteur, les observations du public et les avis joints au dossier lors de l'Enquête publique ;

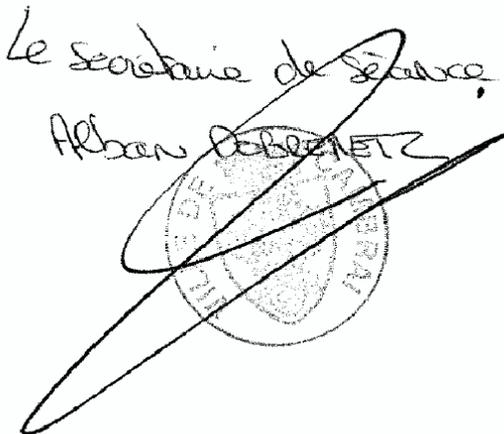
Considérant que les modifications apportées au projet résultent des avis recueillis durant l'Enquête publique ou d'une demande d'une des Personnes Publiques Associées dont l'avis a été joint à l'enquête publique, et qu'elles ne remettent pas en cause l'économie générale du projet ;

Il vous est proposé de bien vouloir approuver la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme.

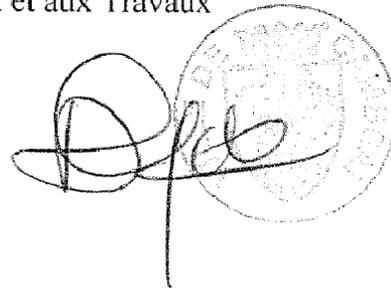
Adopté à la majorité

Suivent les signatures  
Pour extrait conforme  
Le Maire de Cambrai,  
François-Xavier VILLAIN

Le secrétaire de séance,  
Alban DEBEVERETZ



Pour le Maire,  
Mme Dominique GAILLARD  
Adjointe au Maire déléguée au Cadre de Vie,  
à l'Environnement et aux Travaux



**Publié sur <https://www.villedecambrai.com> le 07 octobre 2022**